

N° 05-2022

## DECISION DU PRESIDENT

### CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SOCIETE CIVILE DE MOYENS CHEVALIER/LEROY-JEANNE/FONTAINE

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil communautaire n° 146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président

**DECIDE** de louer la société Civile de moyens CHEVALIER/LEROY-JEANNE/FONTAINE, domiciliée au 66 Grande rue, 27680 QUILLEBEUF SUR SEINE, enregistré au RCS de Bernay sous le numéro 397 466 400 représentée par Madame Eva FONTAINE, Monsieur Arnaud CHEVALIER, Madame Sophie LEROY-JEANNE en leurs qualités de co-gérants :

Les locaux sis Pôle d'activité de Quillebeuf sur Seine, 14 rue St Seurin, 27680 Quillebeuf sur Seine, ci-après désignés :

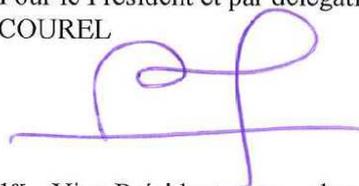
- Ensemble de bureau composé d'un grand bureau, d'un petit bureau et d'une réserve avec point d'eau, d'une surface totale y compris quote-part de parties communes de 34 m<sup>2</sup> environ. Cet ensemble est situé de plain-pied

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 270 € hors taxe et hors charges.

Pont-Audemer, le 03 janvier 2022

Pour le Président et par délégation, Francis  
COUREL



1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge du Pacte  
Financier, des finances et de la fiscalité

